

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4048**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Alger (Algérie)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Farih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4048**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Alger (Algérie)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre de la coopération entre l'agglomération lyonnaise et Sétif, la Communauté urbaine de Lyon cofinance avec, entre autres, l'institut français à Alger et le village des créateurs, un concours ouvert aux jeunes créateurs de mode algériens et lyonnais, organisé par l'Association France-Algérie Rhône-Alpes (AFARA) : Créateurs des deux rives. Cette association a pour objet de développer des actions culturelles et de renforcer les liens de solidarité et de coopérations économiques, scientifiques et culturelles entre la Région Rhône-Alpes et l'Algérie.

Monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière, délégué à la coopération décentralisée et référent de la coopération avec Sétif (Algérie) a, par conséquent, été invité du 16 au 18 mai 2013 à Alger (Algérie) à représenter la Communauté urbaine lors de cet événement.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission du 16 au 18 mai 2013 à Alger (Algérie).

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.